

TOURNOI PROVINCIAL – REGLEMENT

1. Le club de **LE PING BURNOT**..... (N 218 organise le**25 MARS 2018 à l'école de BURNOT Route de FLOREFFE, 26 5170 BUNROT (PROFONDEVILLE)** son tournoi annuel. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois du 22 avril 2018 qui sera organisée par le club de Beauraing (N074).
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux personnes affiliées à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Il sera fait usage de **7** tables et de balles de couleur **blanche**. Le maximum d'inscriptions sera de **150**
4. Le droit de participation est fixé à 3 € par série.
5. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer le numéro de licence, prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2/D0-C-B). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série immédiatement supérieure ou une série spéciale (uniquement en C et en B). Les dames peuvent s'inscrire dans une ou deux séries messieurs selon les mêmes règles sans obligation de jouer en séries dames lorsque celles-ci sont organisées. Par ex. un E6 doit s'inscrire en E6/E4 et a la possibilité de s'inscrire pour sa deuxième série en E2/E0 uniquement.
7. Le 1° tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf **éventuellement** les séries spéciales (ce cas de figure doit être annoncé préalablement). De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé.
8. Les matches se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
9. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
10. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
11. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu.
12. Le juge-arbitre et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
13. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
14. Horaire :
 - ...**9h00** : Série **E4/E6**
 - ...**10h30** : Série **D4/D6**
 - ...**11h30** : Série **NC**
 - ...**12h30** : Série **E2/E0**
 - ...**14h30** : Série **D2/D0**
 - ...**15h30** : Série **C SPECIAL**
 - ...**17h00** : Série **C**
15. Inscriptions : Elles sont à envoyer à **Jean TOUSSAINT Rue de l'Eglise, 9 5170 LESVE**
Soit au 0495 036 034 soit par mail fc463472@skynet.be

Jusqu'au jeudi 22 mars 2018

L'élaboration des tableaux aura lieu **le 23/03/2018 à 19h00** à l'adresse suivante :

Ecole de BURNOT route de Floreffe, 26 5170 PROFONDEVILLE.

16. Prix : **Divers lots**

-
17. Résultats : Les résultats sont à envoyer à Frédéric GRANDJEAN, Rue des Nobles, 74 – 5004 SAINT-MARC sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là

JUGE-ARBITRE

Marc Heyblom

ADJOINTS EVENTUELS

.....
.....

Approuvé par le C.P.N. sous le n° FG/17-18/M16